LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hotel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	« 6 50	« 13 —
Un an	« 12 —	« 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, «	20 «	
Etranger, «	25 «	

MERCREDI 13 OCTOBRE 1897
284 — *Saint Edouard III*, roi — 79
Numéro 237
VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Un numéro du journal : 5 centimes

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siége a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Constantinople, 12 octobre.

La Porte a adressé vendredi à ses représentants auprès des puissances une circulaire leur enjoignant d'obtenir une rapide solution de la question crétoise en proposant le désarmement des Crétois et la nomination d'un gouverneur chrétien ottoman.

Genève, 12 octobre.

Une assemblée du parti socialiste a décidé hier soir de demander au parti radical de porter sur sa liste un candidat socialiste pour les élections au Conseil d'Etat. Sinon, les socialistes présenteront une liste séparée.

Session des Chambres fédérales

Berne, 12 octobre.

Conseil national. (*Présidence de M. Grieshaber, président.*)

On aborde, ce matin, la seconde des propositions dont la solution est restée en suspens depuis le mois de juin. C'est celle de M. le Dr *Ming*, qui voulait d'abord compléter l'art. 52 *bis* en ce sens que l'assuré pût choisir son médecin, non seulement dans le rayon de l'arrondissement de la caisse, mais encore parmi les médecins des arrondissements voisins. Aujourd'hui M. Ming propose l'adjonction suivante :

« Si les honoraires du médecin traitant dépassent ceux des médecins ordinaires de l'arrondissement, le surplus est à la charge de l'assuré. »

M. *Bæhler*, au nom de la Commission, propose le rejet de cet amendement. Par contre, la Commission est d'accord avec M. Ming pour remplacer l'expression « frais inutiles » par celle de « frais non justifiés ».

M. *Comtesse* est du même avis. Il est aussi d'accord pour remettre à l'autorité sanitaire cantonale le soin de décider, en cas de contestation, si tels frais étaient « justifiés » ou non.

M. *Schmid* (Uri) propose de dire que le choix est libre parmi les médecins pratiquant *régulièrement* dans l'arrondissement.

Par 48 voix contre 37, l'amendement de M. Schmid est adopté.

L'amendement *Ming* concernant les « frais non justifiés » est adopté sans opposition.

La proposition principale de M. *Ming* (adjonctif visant les dépenses exagérées) réunit 33 voix contre 33. Le président départage en faveur de la commission.

On passe à la proposition de M. *Bürgi* (Zurich), qui vise les grèves et les lundis bleus. Elle est ainsi conçue : « Si l'assuré suspend son travail chez son patron par sa propre faute, l'employeur peut retenir la totalité de la contribution pour tous les jours d'absence. »

M. *Forrer* combat cette proposition. Le patron aura toujours la faculté de renvoyer son ouvrier si celui-ci quitte le travail sans motif valable. Cependant la majorité de la Commission s'est prononcée par principe pour la proposition de M. Bürgi. Eventuellement, la minorité propose la rédaction suivante : « Si l'assuré reste absent du travail au moins pendant un jour entier, le patron a le droit de lui retenir sur son salaire la totalité de la prime. »

M. *Comtesse dit que la proposition* de M. Bürgi aurait pour résultat de déchaîner la guerre dans le monde du travail. Elle ouvre la porte à des difficultés hors de proportion avec le but que l'on veut atteindre. Il est préférable d'en faire abstraction dans l'intérêt de l'apaisement.

M. *Schmid* (Uri) est avec la majorité de la Commission. La proposition de M. Bürgi est absolument justifiée. C'est ce que reconnaissent, du reste, les préopinants ; mais ils reculent devant les difficultés qui surgiraient dans la pratique. L'orateur fait observer que la *proposition Bürgi a une portée* morale plutôt que financière. Subsidiairement, M. Schmid se rallie à la proposition éventuelle de la minorité.

M. *Vogelsanger* (Zurich) appartient à la minorité de la Commission. Il voit dans la proposition Bürgi une tentative mesquine de régler la question des grèves. Le patron a d'autres moyens de maintenir la discipline dans son atelier. N'oublions pas que la loi sur les assurances repose sur le grand principe de la solidarité. Du reste, le nombre des ouvriers fêtant le lundi bleu va de plus en plus en diminuant.

M. *Wild* (Saint-Gall) fait remarquer qu'il s'agit ici d'une question de principe. Le patron ne tire rien de l'assurance. La solidarité ne va pas jusqu'à faire pâtir les uns pour les fautes des autres. Si l'on ne tient pas compte de la proposition Bürgi, on créera des hostilités contre le projet dans des milieux qui sont déjà actuellement peu enthousiastes. Personne n'admet que le patron doive continuer à servir aux grévistes leur salaire ; pourquoi payerait-il leur assurance ? La grève est un combat, dont chacun des belligérants cherche à sortir victorieux.

M. *Gisi* (Soleure) répond à M. Vogelsanger. Quelle est donc cette solidarité qui consiste pour l'ouvrier à abandonner sans raison son travail ? Par la grève, les rapports entre l'ouvrier et le patron sont *rompus. C'est une contradiction* de prétendre que les difficultés seront plus aisément aplanies si le patron congédie l'ouvrier. L'orateur recommande donc l'adoption de la proposition Bürgi.

M. *Decurtins* (Grisons) croit que l'introduction de l'amendement Bürgi donnera inévitablement lieu à nombre de conflits et *de difficultés.* La question de la grève doit être réglée par d'autres moyens. Ne mêlons pas le principe de la solidarité au principe de la responsabilité. Nous faisons une construction nouvelle. Ce vin nouveau ne doit pas être *mis dans de vieilles outres.*

Parlent encore MM. *Wunderly* (Zurich), *Bürgi* (Zurich), *Steiger*, *Forrer*. M. Steiger propose une rédaction un peu différente de celle de M. Bürgi. Ce dernier s'y rallie. L'amendement Steiger consiste à ajouter : Si cette absence a duré plus d'un jour.

Votation. Par 51 voix contre 34, la proposition de M. Bürgi prévaut éventuellement sur la proposition éventuelle de la minorité.

En votation définitive, la proposition Bürgi, amendée par M. Steiger, est adoptée *par 60 voix contre 36.*

Plusieurs propositions tendant à revenir sur divers articles sont repoussées. Le projet d'assurance-maladie est ainsi liquidé.

MM. *Keel* (Saint-Gall) et *Schmidt* (Uri) proposent de renvoyer la votation sur l'*ensemble du projet* jusqu'à ce qu'on ait discuté le projet d'assurance-accidents. M. *Forrer* est d'un avis contraire.

Par 62 voix contre 38, l'assemblée décide que la votation finale aura lieu immédiatement.

Avant de procéder à cette votation, on entend *les déclarations de plusieurs députés*, qui expliquent leur vote.

M. *Wulschleger* déclare qu'il serait plutôt disposé à voter *non*, attendu que les *concessions* demandées par les ouvriers ont été pour la plupart repoussées. Mais comme le projet doit passer encore au Conseil des Etats il attendra. Pour le moment, il s'abstient.

M. *Théraulaz* déclare vouloir aussi s'abstenir Il attendra le résultat des délibérations sur l'assurance-accidents.

M. *Sonderegger* (Appenzell-Intérieur) explique pourquoi il se décide à *voter oui.*

On passe au vote pour appel nominal.

Le projet est adopté par 101 voix contre 9.

La discussion est ensuite ouverte sur le projet d'assurance-accidents, qui comprend 101 articles. Elle a lieu par chapitres.

Au chapitre 1er, l'article 8 seul donne lieu à *discussion.*

M. *Vogelsanger* propose de faire payer à la Confédération le quart des primes, tandis que la Commission propose le cinquième.

La proposition de M. Vogelsanger est rejetée par 51 voix contre 26

* * *

CONSEIL DES ÉTATS

Berne, 12 octobre.

La Commission du Conseil des Etats pour le rachat a décidé ce matin, par 5 voix contre 4, de proposer au Conseil d'adhérer aux décisions du Conseil national pour l'article 4 du projet (rachat des lignes secondaires).

CHRONIQUE DES CHAMBRES

(*De notre correspondant spécial.*)

Berne, le 11 octobre.

Autre tableau. — M. Forrer et les assurances. — Escarmouche entre M. Forrer et les représentants de la montagne.

Changement de décors. La scène nous montre, au premier plan, M. Forrer, *remplissant à lui seul presque tous les* rôles. Il est à la fois le prophète et la loi. Le Conseil fédéral disparaît en quelque sorte derrière lui. Nous ne voyons pas, comme pour la discussion du rachat, un chef de Département soutenir le poids de la chaleur et du jour. M. Forrer est là qui pare tous les coups, interprète tous les textes, pulvérise toutes les résistances. Jamais œuvre n'a été défendue par son auteur avec plus de virtuosité et de compétence. Et quelle habileté ! Inébranlable dans la défense des lignes fondamentales de son projet, M. *Forrer sait, au besoin,* céder sur des points de détail ; il aban*donnera même certaines positions* qui semblaient lui tenir le plus à cœur, mais qu'il espère sans doute reconquérir plus tard par la force des circonstances et par le développement *logique de son système.*

La discussion de ce soir est une preuve nouvelle de la vigueur et en même temps de la souplesse avec laquelle M. Forrer conduit la barque du projet des assurances.

Vous vous rappelez que, dans la session de juin dernier, le Conseil national *était parvenu à mettre sous toit les* 240 articles du projet d'assurance contre les maladies.

Trois ou quatre propositions *seulement* étaient restées en suspens, ayant été renvoyées à la Commission, qui n'a pu les examiner qu'après la session.

Parmi ces propositions figure, en première ligne, celle de M. Bueler, député de Schwyz. Elle a soulevé une question assez intéressante pour que, à elle seule, elle ait rempli la longue séance de ce soir.

M. Bueler s'est inquiété des responsa*bilités financières* que l'exécution du projet d'assurance contre les maladies met à la charge des cantons. L'art. 13 *bis*, en effet, statue que « les cantons répondent, pour les communes d'assurance de leur territoire, de l'exécution par ces dernières des obligations que leur impose la *présente loi.* »

C'est pourquoi il a déposé, au mois de juin, une proposition demandant que la Confédération contribue dans la propor*tion d'au moins* 30 % *aux dépenses que* les cantons seront amenés à faire pour *couvrir* les déficits des caisses d'arrondissement.

En motivant cette proposition, M. Bueler a fait ressortir les risques auxquels la gestion de ce domaine nouveau et inexploré expose les cantons. Les obligations financières qui en *résulteront pour* les budgets cantonaux peuvent s'étendre très loin ; on ne saurait encore en mesurer toute la portée. Les frais de contrôle et d'administration retombent sur les cantons ; on en a déchargé la Confédération, et Dieu sait ce qu'auraient coûté toutes ces administrations d'arrondissement, toutes ces instances organisées fédéralement ! Personne ne peut, à l'heure qu'il est, évaluer ce que coûteront les médecins, les médicaments, les soins donnés aux malades. Nous faisons en quelque sorte un saut dans l'inconnu. Or, pour des cantons possédant peu de ressources, ce serait une grosse imprudence de se lancer dans une voie pleine d'obscurités et de risques. Un peu de circonspection s'impose surtout aux cantons agricoles et *montagneux*, car ils jouiront beaucoup moins des bienfaits de l'assurance que les cantons industriels. C'est à ces derniers avant tout que profiteront les millions que la Confédération versera dans l'assurance. Et il est hors de doute que l'assurance fonctionnera mieux dans les pays de plaine, à population dense, que dans les régions montagneuses où la population est dispersée sur de grands espaces.

Ces arguments ont frappé M. Forrer. Il a reconnu qu'il y avait quelque chose à faire dans le sens indiqué par M. Bueler. Mais, selon lui, ce serait dangereux de verser les subsides de la Confédération directement dans la caisse des cantons, car ces derniers, déchargés du souci de leur responsabilité, seraient tentés de se relâcher dans leur contrôle, et l'on ouvrirait ainsi la porte à toute espèce de prodigalités.

Dès lors, la majorité de la Commission, *sous l'inspiration de M. Forrer, a présenté* ce soir la proposition suivante :

La Confédération paie aux caisses d'arrondissement une part équitable du surcroît de frais résultant, pour ces caisses, de la prestation des soins médicaux dans des contrées montagneuses isolées.

Les Chambres fédérales accordent chaque année les crédits nécessaires.

Le Conseil fédéral édictera, par voie d'ordonnance, des dispositions de détail sur la fixation et le paiement de cette part de frais.

Il répartit ces frais dans chaque cas.

Ce terme élastique de « équitable » ne plaît pas à M. Schmid, d'Uri ; il n'aime pas à voir les cantons obligés de mendier, chaque année, les subsides auxquels ils ont droit. Dans un exposé plein d'ardeur et de sentiment, l'orateur uranais défend la cause des montagnards de la Suisse primitive, et *il conclut en recommandant* la proposition suivante, à laquelle se rallie M. Bueler :

La Confédération supporte au moins le 30 % des déficits qui se produisent dans les caisses de maladie à cause de la situation topographique défavorable de l'arrondissement, ou du manque de ressources des assurés.

Cette proposition est appuyée en fort bons termes par M. Benziger.

M. le Dr Ming, d'Obwald, voulait que le subside fédéral fût versé dans les caisses de maladie, mais pour être affecté spécialement aux médecins des contrées montagneuses reculées. Toutefois, au dernier moment, il retire sa proposition pour se ranger à celle de MM. Schmid-Bueler.

Après quelques explications assez vives entre M. Forrer et les représentants des Petits-Cantons, on passe à la votation, et la proposition de la majorité de la Commission l'emporte sur celle de MM. Schmid-Bueler, par 71 voix contre 29.

La séance est levée à 7 h. 35 du soir.

UNE RÉPONSE

(*De notre correspondant de Berne.*)

Berne, 11 octobre 1897.

Le chef du Département fédéral des finances vient d'adresser à la Rédaction de la *Liberté* une lettre, dans laquelle il se plaint vivement de ma correspondance de vendredi intitulée *Petits bénéfices.*

La lettre de M Hauser est accompagnée, « comme seule réponse », — comme il dit, — « d'une feuille tirée des premières épreuves du message concernant le budget pour l'exercice 1898. » J'ai pris connaissance *avec plaisir de la dite feuille, qui contient* des renseignements nouveaux sur l'emprunt de conversion, ignorés jusqu'ici du public. J'en parlerai à l'instant. Mais avant tout je dois dire, qu'à mon grand regret, je *dois maintenir intégralement les critiques* que j'avais formulées contre l'extension de la durée de l'amortissement de l'ancien emprunt de 1887, de l'an 1917 à 1940. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit à ce sujet ; les faits que j'ai avancés sont rigoureusement exacts. Quant à mes appréciations concernant ces faits, je dois les maintenir ; *c'est une innovation malheureuse que de* prolonger les délais d'amortissement pour les dettes improductives, d'autant plus que la situation financière, tout à fait exception-

nelle de la Confédération, avec laquelle les finances d'aucun Etat européen ne peuvent être comparées, ne justifiait en rien ce changement du plan d'amortissement.

Voilà pour la conversion de l'emprunt 1887.

J'ai fait ressortir, dans ma correspondance, que la suppression de tout amortissement de l'emprunt de conversion jusqu'en 1906 mettait chaque année à la disposition du pouvoir central un million de plus, dont la Confédération n'avait pas besoin, puisqu'elle nage dans l'or, grâce aux recettes douanières qui atteignent des chiffres fantastiques. Or, M. Hauser nous apprend par la *feuille d'épreuves* susmentionnée, qu'il veut faire de ce million le meilleur emploi possible, qu'il veut constituer un fonds d'amortissement, qui doit servir en premier lieu à rembourser intégralement l'emprunt de 5 millions « pour préparatifs de guerre » (achat de blés, etc.), qui vient à l'échéance en 1902. Voilà une excellente mesure, dont il convient de féliciter le chef du Département des finances; il rétablit ainsi sous une *autre forme, moins bonne assurément* que l'amortissement obligatoire, l'amortissement des dettes fédérales pour autant qu'il est supprimé par l'emprunt de conversion. Encore une fois, c'est là une très bonne mesure ; mais elle n'a rien à faire avec les critiques formulées contre la prolongation du délai d'amortissement de l'emprunt 1887 de 1917 à 1940.

Un mot pour finir. L'honorable chef du Département des finances se plaint, dans sa lettre, que ma correspondance « critique de la manière la plus blessante sa gestion comme chef du Département des finances ». Voilà qui est exagérer beaucoup la portée de cette correspondance et surtout les intentions de son auteur. Cette correspondance n'avait trait qu'à *un fait déterminé*, à propos duquel je dois maintenir ce que j'ai dit; de là à critiquer « la gestion » du chef du Département des finances, il y a loin.

Nos magistrats fédéraux sont excessivement chatouilleux. Habitués à lire quotidiennement un grand nombre de journaux des plus sérieux de France, d'Allemagne, d'Autriche, etc., je sais comment les actes gouvernementaux sont soumis à l'étranger aux critiques les plus serrées. Nous sommes loin, en Suisse, de cette franchise et nos magistrats fédéraux confondent malheureusement trop aisément des critiques mesurées sur certains *faits de leur administration* avec des attaques personnelles. Ce n'est pas votre correspondant qui favorisera cette confusion, et malgré tout le respect pour les personnes, je continuerai à apprécier *librement leurs actes gouvernementaux*.

NOUVELLES DES CANTONS

Mort tragique. — Un mortel accident s'est produit samedi soir, un peu après 6 h., dans le tunnel de la Cornallaz, entre Chexbres et Crandvaux, où depuis plusieurs mois on exécute des réparations. Un ouvrier, a été atteint et renversé par la machine d'un train de marchandises se dirigeant sur Lausanne. La victime, traînée sur une longueur de 10 mètres, a été horriblement mutilée.

Le bruit avait d'abord couru que la victime était d'origine fribourgeoise. Il n'en est rien. L'ouvrier tué est Vaudois.

Achat d'un hôtel des postes. — Le Conseil d'administration de la *Banque* cantonale de Zurich propose au Grand Conseil l'achat du bâtiment des postes et télégraphes de Winterthour, pour le prix de 293,000 francs, afin d'y installer la succursale de la Banque cantonale.

FAITS DIVERS CANTONAUX

Une bagarre sanglante. — Des ouvriers italiens et des gens du pays ont eu une violente querelle, dans la nuit de dimanche à lundi, dans un café de Cour près Lausanne. Les Italiens, ayant joué du couteau, un jardinier du nom de Charles Vallotton a été si grièvement blessé qu'on a dû le transporter à l'hôpital cantonal. Le pêcheur Rouge, d'Ouchy, a reçu de même un coup de couteau à la cuisse. La police a arrêté un charretier italien du nom de Carbone, qui paraît compromis dans l'affaire, et elle est à la recherche de l'ouvrier italien prévenu d'avoir donné le coup de couteau. C'est un nommé Sarboraria Enriol, charretier, âgé de 26 ans, dont le signalement accuse comme signe particulier un œil trouble ou en verre.

Imprudence fatale. — Lundi matin, à *dix heures, près de la gare de Lugano*, un jeune ouvrier italien du nom de Carlo Zanetta, de Galliati, dans la province de Novare, a, par curiosité, touché avec un marteau le câble *conducteur de la force électrique. Il est immédiatement* tombé à terre foudroyé.

Fausse déclaration de fortune. — Un richard d'Œrlikon, près Zurich, déclarait au fisc 300,000 francs de fortune. Il vient de mourir ; un inventaire de ses biens a été dressé officiellement ; il accuse 3,000,000 francs. Les héritiers de cet honnête contribuable auront à payer 290,000 francs en arriérés d'impôts et amendes.

Lac artificiel. — Il est question de créer, *dans la vallée supérieure de la Sihl*, dans le canton de Schwyz, un lac artificiel destiné à fournir les forces motrices nécessaires pour actionner une usine électrique. La fabrique de machines d'Œrlikon a demandé au gouvernement schwyzois une concession pour l'utilisation de la Sihl. L'eau de cette rivière *serait* recueillie dans un vaste bassin près d'Einsiedeln dans la direction de Gross, Euthal et Studen.

On prévoit que la réalisation de ce projet rencontrera de sérieuses difficultés. D'une part, l'Etat ne possède pas le droit des eaux dans le canton de Schwyz ; d'autre part, le droit d'expropriation ne peut pas être accordé à une société particulière. Enfin, les propriétaires de forces motrices de la partie inférieure de la Sihl *se montrent* très hostiles au barrage de cette rivière.

Le Conseil d'Etat a transmis la demande de la fabrique d'Œrlikon au Conseil de district d'Einsiedeln qui est seul compétent dans cette affaire.

La pêche au saumon. — La pêche au saumon dans le Rhin n'avait pas été, depuis *nombre d'années aussi fructueuse que maintenant*. Les fermiers des pêcheries de Laufenbourg prennent chaque jour une centaine de saumons, parmi lesquels ceux de *40 livres ne* sont pas tres rares. Les prix varient entre 1 fr. 25 et 1 fr. 50 la livre.

NOUVELLES DU MATIN

Le roi de Siam à Paris. — Le roi de Siam est revenu dimanche matin à Paris à sept heures et demie. Comme il voyageait cette fois incognito, à la gare ne l'attendaient que le ministre et les membres de la légation de Siam, le résident de France à Bangkok, le représentant du ministre des affaires étrangères.

Le roi est venu *directement à l'hôtel* de la légation, où il a pris quelque repos. Il n'est pas sorti de la matinée.

Le ministre de Siam et le conseiller de légation, M. Corragioni d'Orelli, ont élaboré un programme de visites qu'ils ont soumis au roi et qui a obtenu son agrément. Dans ce programme, tiennent la plus large place les musées et surtout les principales bibliothèques, Choulalongkorn étant, comme on le sait, un des Siamois les plus lettrés de son empire.

Le catholicisme en Russie. — Le gouvernement russe paraît se relâcher quelque peu de ses rigueurs envers les catholiques de l'Empire. Cette amélioration est due à l'habile et persévérante diplomatie de Léon XIII. La *Correspondance politique* de Vienne annonce que, sur l'ordre du czar, la construction d'une nouvelle église catholique a été autorisée à Swiecany, gouvernement de Wilna. De même, on a permis de réparer l'église catholique de Brunswiszky, gouvernement de Kowo. A Varsovie, les enfants polonais qui avaient été exclus de l'école pour n'avoir pas assisté aux offices orthodoxes ont été admis de nouveau à suivre les cours.

Le budget commun de la monarchie austro-hongroise. — Le conseil des ministres des deux parties de la monarchie, qui s'est réuni dimanche, à Vienne, sous la présidence de l'empereur et auquel assistaient les trois ministres communs, les présidents du conseil d'Autriche et de Hongrie et les ministres des finances d'Autriche et de Hongrie, a établi définitivement le budget commun de la monarchie. L'augmentation de ce budget se meut dans des proportions si modestes que le budget *sera plus favorable* que les comptes de l'exercice courant.

La date de la réunion des Délégations n'a pas encore été fixée.

Désordres à Rome. — Lundi après-midi, vers 3 heures, un grand cortège, à la tête duquel se trouvaient le syndic de Rome, le président de la Chambre de commerce et d'autres délégués, s'est rendu au ministère de l'intérieur pour présenter à M. di Rudini un ordre du jour voté la veille dans un meeting pour protester contre l'élévation de la taxe sur la richesse mobilière. Pendant la manifestation, les magasins de la ville étaient fermés. Le président du conseil a reçu une nombreuse délégation, et lui a déclaré qu'il ferait tout ce qui est possible, dans les limites de la loi, pour favoriser, entre les agents des impôts et les contribuables, des rapports amicaux, inspirés par l'équité et la justice.

Une foule énorme remplissait les rues adjacentes. Quelques meneurs, profitant de cette grande agglomération ont tenté d'enlever des pavés sur plusieurs points. Il en est résulté un conflit avec la force publique ; six agents ont été blessés, un manifestant a été tué.

Le conflit entre les manifestants et la force publique s'est produit près de la rue d'Anima, dans une ruelle étroite, où les meneurs s'étaient réunis, poussant des cris subversifs, enlevant des pavés et tirant des coups de revolver. Il se confirme qu'un des meneurs a été tué ; son identité n'a pas encore pu être constatée. Sept agents de la force publique ont été blessés, dont quatre gardes de police et trois carabiniers, un de ces derniers très grièvement. Trois des meneurs ont été blessés, dont un grièvement. Une vingtaine d'arrestations ont été opérées.

Congrès contre la peste. — Un congrès international contre la lèpre a été ouvert lundi, à Berlin, en présence de 150 médecins et de nombreux délégués de tous les gouvernements du monde. Le professeur Virchow, de Berlin, a été élu président du congrès, MM, Lassar, de Berlin, Hansen, de Bergen, et Ehlers, de Copenhague, vice-présidents. M. Lassar, le secrétaire d'Etat de Posadowski, et le ministre Bosse ont prononcé des discours de bienvenue.

La campagne anglo-égyptienne au Soudan. — On mande du Caire, que le Conseil des ministres a décidé de commencer *immédiatement* la prolongation du railway d'Abou-Ahmed à Berber. Les frais sont évalués à 200,000 livres Sterling (cinq millions de francs).

Les Anglais au Soudan. — Suivant les dernières nouvelles de l'*Ouganda*, depuis la bataille livrée dans le *Buddu*, entre les forces du major Terman et l'armée du roi Mangia, à la fin de juin, *le commissaire anglais a poursuivi* les troupes de Mangia, a pu les rejoindre le 29 juillet à Marongo et les a dispersées. La tranquillité est rétablie dans le Buddu.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Paris, 10 octobre.

A la veille de la rentrée des Chambres, il n'est peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil sur la situation politique.

Malgré les trois votes successifs de confiance décernés par la Chambre à M. Méline, et sur lesquels se termina la dernière session, la situation du Cabinet au moment où s'ouvrirent les vacances n'était pas des plus brillantes.

M. Méline venait d'éprouver un grave échec sur la question d'ajournement de la session des Conseils généraux;

Les projets de réforme fiscale de M. Cochery étaient à vau l'eau;

L'amiral Besnard s'était vu infliger par ses collègues l'affront d'une capitulation devant M. Lockroy et par la commission du budget une sévère leçon de comptabilité;

Le général Billot venait d'échouer devant la commission de l'armée et devant la Chambre avec son projet de réorganisation du haut commandement;

La commission du Panama était menaçante et MM. Darlan et Barthou avaient été mis en demeure de fournir certains documents — les rapports de Dupas notamment — qu'ils paraissaient plus soucieux de cacher que de livrer ;

L'affaire turco-grecque traînait ; de nouveaux troubles venaient d'éclater à Constantinople ; la situation était menacante au Siam, et M. Hanotaux risquait à tout instant d'être mis sur la sellette.

C'est dans ces conditions que fut prononcée la clôture de la session.

* * *

Contrairement à la tradition, les vacances ont plutôt servi le Cabinet.

La commission du Panama a reçu de Cornelius Herz un coup dont jusqu'ici elle ne s'est pas relevée. Après s'être beaucoup agitée, elle a été contrainte de se séparer dès les derniers jours de juillet ; les documents dont on avait bruyamment annoncé l'apparition sont restés dans les cartons de leurs détenteurs ; c'est tout juste si M. Rouanet s'est permis de se tailler une pâle réclame dans les mystères du dossier Reinach.

---

7 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

COUPABLE

PAR

José DE COPPIN

Pourtant, elle affecta le calme, et cherchant à illusionner et à rassurer sa cousine, elle s'efforça d'écarter l'éventualité du départ d'Octave disant qu'il était invraisemblable, et en donnant, non sans intelligence, des motifs plausibles...

Gaston tenait son regard scrutateur attaché sur Jeanne. On eût dit qu'il voulait plonger jusqu'au fond de son âme pour y surprendre un secret. Une lueur étrange passait dans ses yeux fixes, et son visage tantôt souriant était devenu sombre.

La jeune fille ne s'en aperçut pas, tout entière à cette idée poignante : « Octave peut perdre la vie dans cette guerre et Monique rester seule au monde !... » La sympathie que lui *inspirait le jeune homme* qu'elle avait connu comme enfant, l'affection presque maternelle qu'elle avait vouée à sa sœur, à la pauvre petite aveugle, expliquaient le brisement de son cœur à cette cruelle perspective.

M. de Fortin, d'ailleurs, s'empressa de feindre. Il approuva Jeanne, *heureux d'échapper à* une situation épineuse, louant l'adresse avec laquelle la jeune fille l'avait tiré d'un mauvais pas. Trop homme de tact pour prolonger cette entrevue, il se hâta de prendre congé, en termes courtois. Puis, remontant en selle, il s'éloigna, rapide, dans la direction du château de Sambremont.

Jeanne et Monique restèrent *seules. L'enfant* demanda :

— Ainsi donc, tu ne crois pas qu'Octave doive partir ?...

— Non, et je viens de te dire pourquoi.

— C'est terrible, n'est-ce pas la guerre ?... Pense donc : si Octave était tué !... J'en mourrais !...

Jeanne frissonna, en protestant des lèvres, tandis que ses yeux restaient obstinément fixés sur l'horizon lointain. Le soleil déclinait et *semblait s'engouffrer* derrière les montagnes embrumées où il allumait des incendies, ensanglantant le ciel. Peu à peu, il parut éteindre ses flammes gigantesques, et le brouillard s'épaississant, il ne resta plus bientôt que des brumes flottantes, pareilles aux sinistres fumées qui marquent *la fin des désastres* !...

Vivement impressionnée par ce tableau dans lequel elle vit l'image effrayante de la réalité prochaine, Jeanne perdit tout à coup toute sa bravoure, et la guerre lui apparut comme une chose odieuse que son cœur maudissait.

Prenant le bras de Monique, elle l'entraîna presque fiévreusement, et toutes deux descendirent la colline d'un pas rapide.

Le soir tombait quand elles rentrèrent au château. Une femme vint au-devant des deux jeunes filles. Elle était vêtue de noir, portait de longues boucles d'oreilles et semblait âgée d'une cinquantaine d'années. Son visage ne manquait pas d'intelligence et exprimait une bonté simple. Cette femme se nommait Mlle Ursule, on ne l'appelait pas autrement au château. Elle avait été la gouvernante de Jeanne; maintenant elle instruisait Monique et lui prodiguait *ses soins*.

Mlle Ursule sourit très cordialement et remit une lettre à Jeanne. La jeune fille la prit d'une main tremblante et gagna avec Monique son appartement.

Le comte parut, passant comme une ombre dans le corridor faiblement éclairé. Son visage était pâle, son front soucieux, et la lettre que lui aussi tenait à la main semblait avoir été froissée dans un mouvement d'impatience ou de colère.

III

Un soir, Jacques Couvert monta furtivement à sa chambre. Mystérieux, en homme qui craint d'être surpris, il ferma sa porte à double tour et alluma une petite lampe sur la cheminée.

Bien que l'heure ne fût pas avancée, au-dehors l'obscurité régnait profonde. Le ciel s'était subitement couvert d'orageux nuages, la nuit était tombée brusquement, d'un seul coup, comme un grand voile noir. Et maintenant, le vent se levait avec une violence de tempête, *secouant les grands arbres dont les* cimes se balançaient à la fenêtre, pareilles à des fantômes sombres et menaçants.

Mais Jacques ne se préoccupait guère du désordre des éléments. Doucement, il prit une table et la plaça contre le mur dans l'un des angles de la chambre. Sur la table, il posa une chaise, et, à l'aide de cet échafaudage improvisé, se hissa jusqu'au plafond. Avec une clef qu'il tenait à la main, il ouvrit une cachette parfaitement dissimulée, en tira un petit coffret, et descendant sans bruit, s'approcha de la lampe fumeuse.

C'était un homme assez complexe que ce Jacques Couvert. Possédant quelque instruction, il ne manquait pas de vanité et de prétentions vulgaires. On le disait intéressé, ami du lucre, partisan de l'épargne. Bien que l'on ignorât son origine et ses antécédents, il jouissait *d'une grande considération parmi* les domestiques et les gens du château, à cause de son ancienneté, de la correction de ses manières et de son habileté à remplir les plus délicates fonctions. D'ailleurs, doué des qualités spéciales qu'exigeait son emploi, il était aimé pour sa complaisance envers ses *collègues* qu'il traitait du haut de sa supériorité, tout en leur prêtant aide et assistance en toute occasion, se faisant spontanément le protecteur et l'initiateur du nouveau venu, et remplaçant volontiers les autres en cas d'absence, de permission ou de maladie... Depuis sa plus tendre enfance au service des gens de marque, il en avait pris les allures, imitant tant bien que mal leurs côtés saillants et anguleux sans pouvoir atteindre à leur finesse et à leur distinction. Mais *travers était tempéré* par un fond de réelle bonhomie, et par une réserve modeste lorsqu'il se trouvait en présence de ses maîtres. Ceux-ci vantaient sa fidélité et son exactitude, éloges que justifiaient son long séjour dans la maison du comte et la confiance qu'on lui témoignait.

(A suivre.)

Les polémiques sur la dissolution, sur la revision, sur les réformes électorales, n'ont pu réussir à vaincre l'indifférence du public.

Le mouvement administratif n'a point excité les colères auxquelles on pouvait s'attendre.

La campagne du pain cher s'est lentement enlisée dans l'inattention et l'oubli. Les rares élections qui ont eu lieu n'ont pas été défavorables au Cabinet.

Les toasts du *Pothuau*, la conclusion de la paix *turco-grecque*, l'*arrangement* anglo-tunisien, ont prouvé une fois de plus le bonheur de M. Hanotaux.

La question Cambon-Lozé elle-même, malgré *les louches dessous que l'on pressent*, n'aura peut être été, grâce au refus de M. Lozé et à la nomination de M. Lépine, qu'une vaine menace d'orage.

En somme, jamais mois de vacances parlementaires ne furent plus calmes que les mois d'août et septembre 1897.

* * *

A une époque *normale, ce calme présagerait* une rentrée tranquille. Il n'en est pas ainsi cette année, en raison de l'approche des élections générales.

La session qui va s'ouvrir ne sera pas seulement, en effet, une session extraordinaire *ce sera une session électorale*. Le Cabinet peut fournir ses armes, car il lui faudra soutenir plus d'une attaque. Chaque *parti* voulant tenir au bon moment la queue de cette poêle où le suffrage universel fait sa cuisine, cet âpre désir déchaînera de violentes querelles. L'opposition va tout mettre en œuvre pour conquérir le pouvoir ou tout au moins pour le mettre en mains neutres ou complices.

Déjà, en vue de cette bataille, qui peut influer *si profondément sur les destinées* du pays, chaque parti s'efforce de prendre position.

Les socialistes s'ingénient à concilier le respect et la suppression de la propriété individuelle, afin de ménager le chou citadin et la chèvre agricole.

Les divisions sont d'ailleurs plus profondes que jamais dans le parti. Guesde excommunie Jaurès, et Allemane anathématise à la fois Jaurès et Guesde.

Pourtant les hommes de la *Petite République* déploient une *activité fébrile* en vue des élections générales, et sur de nombreux points du territoire on signale déjà de bruyantes investitures que le suffrage universel n'a point encore ratifiées.

Les radicaux s'agitent beaucoup, ce qui ne veut pas dire qu'ils fond grand'chose. Ils semblent, en effet, manquer d'organisation et se plaignent que leur armée, comme celle de Haïti, compte autant de généraux que de soldats. J'ai apprécié, dans ma dernière lettre, le discours de M Mesureur à Sens et je vous ai signalé les protestations que ce discours avait provoquées chez les *socialistes*.

Mais la crainte des électeurs est le commencement de la prudence et M. Mullerand dédaignant le discour de M. Musureur ou l'interprétant peut-être comme il doit l'être en réalité, vient de poser les termes de l'alliance radicalo-socialiste. Il est entendu — et sûrement à charge de réciprocité — que les *socialistes, quand ils* désespéreront d'arriver s'effaceront *pour faire arriver* les radicaux.

* * *

Les opportunistes avaient gardé jusqu'ici de Conrart le silence *prudent*. Seuls, MM. Bourlon de Rouvre et Decrais s'étaient épanchés en public, celui-ci pour vanter les bienfaits de la stabilité *ministérielle*, celui-là pour *déclarer que* le Cabinet Méline constituait la dernière carte de la République. M. Barthou a enfin rompu ce grand silence, et il faut convenir qu'il a parlé pour dire quelque chose. Au timide appel de M. Mesureur, il a *répondu par un non possumus*, et, après avoir proclamé la faillite de cette concentration dont il fut jadis un des grands-prêtres, il a nettement rompu en visière avec les *radicaux* en insistant sur les divergences absolues de principe, de méthode et de but des deux partis. Il a creusé plus, si c'était possible, l'abîme créé par M Bourgeois entre les radicaux et les opportunistes; après le discours de Bayonne, ce ne sont plus deux fractions d'un même parti qui *se trouvent en présence, ce sont deux* partis inconciliables et irréconciliables.

En passant il a fait le procès de la pratique actuelle du *parlementarisme et indiqué* comme remède un remaniement profond du règlement des Chambres.

Au Havre, M. Poincaré a éloquemment insisté sur ce dernier point : et ce n'est pas un trait qu'il faut négliger que cette dénonciation de l'omnipotence du Parlement comme un mal et un péril, par des hommes qui doivent tout au parlementarisme mais que le *patriotisme* et le bon sens ont conduits à cette constatation.

* * *

L'attitude des radicaux et des socialistes d'une *part, des modérés de l'autre, est* encore un des faits les plus caractéristiques de l'époque actuelle : visiblement, la politique française, comme j'ai eu maintes fois l'occasion de vous le faire remarquer, s'achemine *de plus en plus vers les simplifications*.

En réalité, il n'existe plus que deux conceptions différentes du gouvernement : d'une part, la conception révolutionnaire et, de l'autre, la conception modératrice et progressiste.

* * *

Quant aux conservateurs, on voudrait croire qu'ils travaillent beaucoup, mais, *s'ils le font*, c'est avec une telle discrétion que le résultat de leurs peines n'apparaît guère.

* * *

La rentrée, comme vous le savez, aura lieu le 19 octobre.

Elle sera marquée par des allocutions que prononceront le président du Sénat et le président de la Chambre pour associer le *Parlement aux événements de Pétersbourg* et du *Pothuau*. Le bruit court à ce sujet que les socialistes seraient disposés à *se livrer à une manifestation anti-russe, mais* ce n'est là qu'un bruit que nous rapportons sous réserves.

La liste des interpellations qui restent à discuter est assez longue.

Il y a d'abord l'éternelle interpellation de *M. Jaurès sur la crise agricole*, commencée au cours de la dernière session et qui menace, pour peu que M. Jaurès parle encore, d'occuper tous les samedis de la session extraordinaire.

Vient ensuite toute une *série d'interpellations* auxquelles manquent les principaux facteurs de l'intérêt : l'actualité et la raison d'être.

Enfin, au cours des vacances, plusieurs interpellations ont été déposées :

Deux par M. Vigné d'Octon *sur le massacre* de Tombouctou et sur le guet-apens de Lobi;

Une par M. Girault *sur le pain cher*;

Une par M. Lockroy sur la situation générale de la marine.

Il est bruit également d'une interpellation sur le cas de M. Lozé, mais ce bruit n'est pas encore confirmé.

Enfin, un sénateur, M. Latappy, devait interpeller M. Barthou sur le mouvement administratif, mais il a renoncé à son dessein.

Ajoutons qu'on a parlé encore d'une interpellation sur la politique générale du Cabinet; aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

* * *

Indépendamment de ce fatras d'interpellations, la Chambre se trouvera en présence de nombreux projets sur les assurances agricoles, la réfection de la flotte, réforme des boissons, réforme du Code de la marine marchande, effectif des troupes de marine, services maritimes postaux, réforme des *patentes, suppression des octrois*, etc., etc.

De plus, en dehors des incidents que pourront soulever la commission du Panama et le procès d'Arton et des huit parlementaires : Naquet, Broyer, etc , un certain nombre de *débats purement politiques* pourront être provoqués.

On n'a pas oublié les bruyantes polémiques qui s'élevèrent dans les journaux radicaux et socialistes au lendemain des toasts du *Pothuau*.

MM. de Lanessan et Millerand se trouvèrent d'accord pour réclamer la communication au Parlement du texte du traité *franco-russe*.

On annonça hautement alors que, dès la rentrée, la question serait soulevée au Parlement.

Depuis, le silence s'est fait, mais il est à présumer que les amis de M. de Lanessan et ceux de M. Millerand sont toujours dans les mêmes dipositions.

De son côté, M. Goblet demandera sans *doute à la Chambre* d'examiner ses propositions sur le scrutin de liste et sur la revision.

M Maurice Faure soulèvera à nouveau la question des incompatibilités, déjà annoncée dans la loi portant renouvellement du privilège de la Banque de France.

De son côté, le gouvernement déposera peut être ou fera déposer une proposition de *réforme* électorale tendant à substituer le chiffre des électeurs inscrits au chiffre de la population globale comme base des circonscriptions électorales ; il fera peut être déposer aussi une proposition de modification au *règlement de la Chambre*.

Interpellation sur la politique générale, débat sur la réfection de la flotte, sur la revision, *sur le scrutin* de liste, sur les incomptabilités, *sur la réforme* électorale, autant de terrains plus ou moins favorables aux luttes parlementaires.

* * *

Mais il semble plutôt que tout l'effort de l'opposition portera sur le budget.

La commission du budget aura, selon toutes probabilités, terminé sa tâche pour la rentrée. Elle fera distribuer ses rapports *dans les premiers jours* de l'ouverture de la session. *En tenant compte de la nécessité* de laisser quelque délai aux députés pour en prendre connaissance, il s'écoulera quelques jours avant la mise à l'ordre du jour *et le début de la discussion générale, mais* ce délai sera sans doute fort court.

C'est surtout du budget que l'on peut dire que tout est dans tout : à son abri, l'opposition peut multiplier les interpellations et les propositions. A en juger par le ton des *journaux radicaux et socialistes*, on peut dire qu'elle n'y manquera pas. Cette année surtout, amendements et propositions accessoires pleuvront. Nous entrons, en effet, dans l'ère des manifestations et des réclames électorales ; opportunistes, radicaux et socialistes vont se livrer à une surenchère effrénée. De plus, il est un budget qui prête le flanc à la critique, c'est celui de M. Cochery, qui a subi déjà tant de remaniements que le peu de coordination qui s'y trouvait a totalement disparu.

Il faut tenir compte que ce budget se présente, en outre, avec un trou préventif de *vingt-cinq millions, représentant le chiffre* du dégrèvement sur l'impôt foncier voté en juillet dernier. Il y a bien un énorme boni sur les douanes, qui résulte de l'entrée des blés étrangers, mais c'est à qui cherchera à employer peu ou prou de ce boni au mieux de ses intérêts électoraux.

M. Cavaignac, qui vise évidemment à prendre la direction du parti radical, *présentera sans doute* de nouveau son projet d'impôt général sur le revenu ; d'autre part, on prête à M. Jaurès l'intention de reprendre pour sa part, à titre d'amendement, l'ancien projet d'impôt sur la rente.

C'est sans doute aussi dans le budget que M. Lockroy glissera sa grande machine de guerre contre l'amiral Besnard.

Il n'est pas douteux que dans cette discussion ardue, où se confondront les propositions de modification d'assiette de l'impôt, d'expériences de dégrèvements d'exonérations, d'affectations de plus-values ou de recettes nouvelles à telle ou telle catégorie de dépenses, *en face d'une obstruction* acharnée, le Cabinet se verra chaque jour à la merci d'un vote hasardeux, d'une défection intéressée.

En même temps se poursuivra sans doute une vigoureuse campagne contre M. Félix Faure : elle a été amorcée par la *Petite République* à *l'occasion du discours* de M. Turrel ; par l'*Intransigeant*, outré des *façons souveraines qu'affecte le président* depuis son retour de Russie. Tout porte à croire qu'elle revêtira un caractère tout particulier d'implacabilité.

Le gouvernement se verra peut être *alors acculé à recourir* à cette arme de la dissolution dont il paraissait faire fi il y a quelque temps.

Il est même permis de croire qu'il a déjà *mesuré* les difficultés qui vont lui être suscitées et envisagé l'éventualité de la dissolution. C'est évidemment ce qu'a voulu laisser entendre M. Barthou, à Bayonne, quand il a dit :

« Qui *songerait à s'interdire ce recours* décisif au suffrage universel dans les heures de crise insoluble où les divisions des partis et l'impuissance du Parlement rendent impossible le fonctionnement régulier et utile du régime parlementaire ! »

FRIBOURG

UNE MAGNIFIGUE PRIME

offerte à nos abonnés

Nous venons de traiter avec une maison unique *en son genre, pour offrir à nos* abonnés, **pendant un temps limité,** il est vrai, une prime de réelle valeur, et dont nous bénéficierons seuls dans le canton de *Fribourg*, comme le *Gaulois* en bénéficie et en bénéficiera seul à Paris, mais en faisant à ses abonnés un prix moins bas que le nôtre. Il s'agit de beaux **portraits d'après photographie — buste demi-nature — si ressemblants,** si artistiquement finis, si parfaits en tous points, qu'ils n'ont pas une valeur *inférieure à cent francs*, et parfois même à *cent cinquante francs*, d'après le grand journal qui s'en est assuré le monopole pour *Paris*.

Plusieurs milliers de lecteurs de ce journal — parmi lesquels de nombreux connaisseurs en œuvres d'art — se félicitent d'avoir profité, quoique à un prix supérieur, de la prime que nous avons la bonne fortune d'offrir aujourd'hui, moyennant **dix francs** seulement par exemplaire, tous frais compris.

Le *Gaulois*, qu'*avaient cependant émerveillé* les premiers spécimens du travail promis, constate maintenant que ses espérances, et les promesses de l'artiste dont nous venons à notre tour de nous assurer le *concours*, *ont été largement dépassées*.

Grâce à une série de perfectionnements et de découvertes chimiques dont il garde le secret, cet artiste, admirablement secondé par *plusieurs contrères des plus habiles*, nous fournira dans le délai de quinze jours, après l'envoi d'une bonne photographie, et de 10 francs par exemplaire, les agrandissements demandés, soit les beaux portraits, *dont nous venons de parler, et qui sont* inaltérables.

Accident. — Dimanche soir, dans le petit village d'Enney, des jeunes gens se *préparaient à fêter un mariage en tirant des* coups de mortier. Deux d'entre eux, voulant essayer l'engin, s'en sont approchés imprudemment au moment où le coup partait. Ils ont été atteints en pleine figure; l'un a eu les deux yeux perdus, l'autre un œil.

Effraction. — Dimanche matin, le chef de gare de Vaulruz a été quelque peu surpris de trouver la porte de son bureau *forcée, les meubles ouverts et les papiers* en désordre. Heureusement, il ne se trouvait là aucune valeur appréciable. On croit que le ou les tristes auteurs de cet exploit se sont vengés de leur mécompte en cassant le cadran de la pendule qui montre les heures à la façade de la gare ; les aiguilles étaient arrêtées sur une heure et demie. On n'a encore de soupçon sur personne.

Lumière électrique. — Après Romont, Payerne et Moudon, voici que la citée staviacoise va être à son tour dotée de la lumière à l'électricité, l'autorité communale de cette ville venant de passer contrat avec la Société Genoud et Cie.

Si rien ne vient entraver et retarder les travaux de conduite et d'installation, on *compte pouvoir jouir* de cet *éclairage vers* la fin février prochain.

Honneur aux initiateurs de ce progrès, grâce auquel les *séculaires falots* de l'antique *cité auront fait leur temps* !

Un incendie a eu lieu dimanche à Kehr, commune de Saint-Antoine. Un bâtiment appartenant à la famille Schwaller a été complètement détruit par les flammes.

Ecole régionale de Cottens. — La réouverture de cette école aura lieu le lundi *18 octobre à 8 ½ du matin*.

Les examens d'admission sont fixés au samedi 16 octobre courant à 1 ½ heure de l'après-midi. *(Communiqué.)*

A notre frontière. — La *municipalité* d'Avenches a fait préparer, par M. Laroche, *architecte, à Bâle, un plan de restauration* du château d'Avenches. Ce plan a été soumis à M. Albert Naef, pour examen. Quand il *sera* devenu définitif, des crédits seront demandés au Conseil communal. On espère que la Société suisse pour la conservation des monuments historiques s'intéressera à cette œuvre.

— On a procédé vendredi, au moyen d'une charge de seize tonnes de rails, à l'épreuve du nouveau pont sur la Broye, entre Avenches et Villard-le Grand.

Ces jours prochains, ce sera le tour du grand pont de Sallavaux, avec une charge plus forte.

Quatrième tirage des primes des obligations de 100 fr. de l'emprunt 2 % de 8 millions, de la Banque de l'Etat de Fribourg

N° 67,096, 35,000 fr. ; N° 19,627, 12,000 fr.; N° 61,322, 4,000 fr. ; N° 37,548, 2,000 fr. ; Nos 19,743, 29,451, 31,444, 53,780, 61,576 chacun 400 francs.

Les 41 numéros suivants sont sorties à 200 *francs* :

3 652	4,252	4,460	6 946	8,545	9,221
9 752	11.285	14,294	14,728	15,735	21,479
22,031	23,659	30,726	34,515	36,486	36,641
37,041	38,142	41,649	44,332	49,006	51,030
53,357	54,527	55,977	57,424	59,232	59,675
59,904	61,961	65 714	69,372	70,010	70,705
70,735	71,292	73,288	73,633	77,885.	

Les porteurs des obligations *mentionnées dans la présente liste peuvent* en obtenir la contre-valeur *immédiatement*, sous déduction de l'escompte au taux du 4 ½ % en adressant leur titre directement à la Banque de l'Etat de Fribourg (Suisse).

Le 1er décembre prochain aura lieu le tirage des Obligations remboursables par amortissement annuel, au pair.

Le prochain tirage aura lieu le 10 mars 1898, avec des *primes comme ci-dessus*.

M. Soussens, *rédacteur*.

†

Monseigneur Alphonse Villard, à Rome, Monsieur l'abbé Villard, à Fétigny, Charles, Célestin, Annette, Emma, Alice Villard font part à leurs amis et connaissances de la mort de leur père

Monsieur Joseph VILLARD

de Châtel-Saint Denis

muni de tout les sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Châtel, jeudi 14 courant.

R. I. P.

CHAMPAGNE DOYEN

Seul représentant pour le canton

GUSTAVE VICARINO

négt en vins, rue des Alpes

FRIBOURG

A. C. Widemann

Ecole de commerce

Fondée en septembre 1876

Ecole spéciale de commerce avec cours de six mois
Instruction à fond dans toutes les branches commerciales et dans les langues modernes
On reçoit des élèves pendant toute l'année, mais nommément en avril et octobre. ☞ Prospectus gratis et franco ☜
Les meilleures références

BALE

13, Kohlenberg, 13

Culots de tout genre.

La **Manufacture de Lampes à Incandescence Hard**

Zurich

ne vend que des Lampes de toute première qualité.

Prix-courant sur demande.

PENSION

Une dame, en Autriche, près de la frontière suisse, prendrait des jeunes filles en pension, désirant apprendre l'allemand ; aussi des leçons d'anglais ou d'italien.

S'adresser sous chiffre Bc4844Q, à *Haasenstein et Vogler, Bâle.* 2023

ON ACHÈTERAIT

moules et couenneaux sapin

Paiement comptant. Faire prix franco gare Genève, à **Gignoux,** combustibles, **Genève.** 2015

AVIS

La soussignée désire donner des leçons de français, ou aider des enfants allant à l'école. A la même adresse, *copie et transposition de* musique pour tous genres d'instruments, à des prix modérés. 2003

Mlle Dousse,

Rue de Romont, 241, Fribourg.

Demandez échantil. des meilleures

MI-LAINES DE BERNE

à *Walther Gygax*, fabricant, *Bleienbach*

LAIT

DES

Alpes bernoises

TOUJOURS BIEN FRAIS

Pharmacie H. Cuony.

„ DEUX MINEURS "

est la marque déposée du seul et véritable

Savon de lis de Bergmann

insurpassé dans son influence, fabriqué par Bergmann et Cie, à Zurich. Le plus parfait pour obtenir un *beau teint rosé et excessivement fin.* Le meilleur remède contre *les taches de rousseur et les impuretés de la peau.* En vente à *75 c.* la pièce, chez *Thürler et Kœhler,* pharmaciens, à *Fribourg ; E. Porcelet,* pharmacien, à *Estavayer ; Martinet,* pharmacien, à *Oron,* et *E. Jambé, pharmacien,* à *Châtel-Saint-Denis.* 529

La personne qui aurait trouvé un **paquet**

OUTILLAGES

est priée de le rapporter chez **M. Wassmer, Fribourg,** contre récompense. H3415F 2021

Etude de Me Fattet, notaire, à Porrentruy.

J'offre

A VENDRE OU A LOUER

pour entrer en jouissance le 23 avril prochain :

Un rural, sis sur les territoires de Miécourt et Charmoille, se composant de maison d'habitation, grange, deux écuries, remise, étable à porcs, fosse à purin et septante journaux, en nature champs et prés.

Les bâtiments de construction récente sont, comme les immeubles, en parfait état d'entretien.

Pour traiter, s'adresser au propriétaire. 1986

Fattet, not.

Le domaine de la BERGERIE, Wallenried

est à louer. *Contenance, passé 200 poses, tout d'un tenant. Entrée, le* 22 février **1899.** S'adresser, le samedi, à **M. Théodore de Castella,** à **Fribourg.** 1719-1111

„Zürich"

Compagnie générale d'assurances contre les accidents et la responsabilité civile, à Zurich

Assurances { **Individuelles** / **de voyage** / **Collectives** / **Responsabilité civile**

Indemnités payées jusqu'à fin 1896

40 ½ millions de francs

Pour renseignements et prospectus s'adresser à

L'Agent principal

F. DUCOMMUN

1880 **119, Rue des Chanoines, Fribourg.**

L'Helvetia

Compagnie Suisse d'assurances contre l'incendie

SAINT-GALL

Se charge de toutes sortes d'assurances contre l'incendie à des prix fixes et modiques.

Pour renseignements et prospectus, s'adresser à

L'Agent principal

F. DUCOMMUN

Curieuse et instructive découverte

Le docteur Tinsen avait observé qu'en traitant les varioleux dans des *chambres rouges,* les rayons solaires étant tamisés par des tentures rouges, la maladie était moins grave, la suppuration très atténuée ou nulle, les cicatrices de la variole n'existaient pas. Les rayons rouges de la lumière détruisent ou affaiblissent les microbes, dits *micrococques prodigieux* (auteurs du pus), qui succombent à l'action des rayons rouges. Or, l'*hémoglobine,* ou la substance qui rend rouges les corpuscules du sang, est avide des rayons rouges, les absorbe et les utilise. Qui ne voit dès lors comme quoi la production incessante des corpuscules rouges du sang est absolument nécessaire pour prévenir et combattre les maladies de toute origine, celles contagieuses, productrices d'abcès, de clous, de furoncles, de pus comme toute autre maladie, en général. N'est-ce-pas à cette propriété de pouvoir reconstituer promptement et intégralement les corpuscules rouges du sang que la

PILULE HÉMATOGÈNE

du Dr J. Vindevogel et de A. Bret, doit ses remarquables effets curatifs dans les maladies avec affaiblissement, et préventifs pour toute maladie ? Les découvertes des savants sur le procédé des cures et la nature de l'action des forces conservatrices, naturelles ou hygiéniques, rend ainsi compte de l'heureuse action de la précieuse pilule régénératrice du sang et des forces de l'économie, inventée par le Docteur bruxellois, il y a 25 ans déjà.

Rien d'étonnant donc à ce que la pilule hématogène guérisse les maladies de langueur, l'anémie et la phtisie afébrile, régénère la vitalité et reconstitue les forces avec le sang.

Les pères et mères de famille intelligents, soucieux de conserver et de fortifier la santé de leurs enfants, feront usage de ces pilules aux repas, soit, selon les renseignements du savant médecin belge, au moins 20 jours tous les trimestres, au renouvellement des saisons, et durant 6 à 8 semaines consécutives dans toutes les maladies de forme anémique, de celles qui marchent vers l'épuisement des forces et du sang. La modicité du prix — les boîtes de 125 pilules hématogènes ne coûtent que 4 fr. 50 — invite toutes les familles à s'approvisionner de ce précieux remède sauveur, préventif des maladies, curatif de tout état de faiblesse et qui est à la fois un nutriment, un aliment indispensable, salutaire entre tous et profitable au corps et à la force vitale, à l'activité des centres nerveux.

Veuillez exiger la signature A. Bret, à l'extérieur, et celle du Dr J. Vindevogel sur l'étiquette intérieure des boîtes de l'hématogène par excellence. L'imitation, voire la contrefaçon abonde, et cela se comprend.

Dépôt dans toute pharmacie de Suisse. Chaque enveloppe de *pilules hématogènes* doit être revêtue du timbre de l'Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon.

AVIS

J'ai l'honneur de prévenir le *public de la ville et de la campagne* que je dessers, dès ce jour

L'ECUSSON VAUDOIS

à Payerne

précédemment **Restaurant Givel,** boucher.

Par un service attentif et des consommations de choix, je m'efforcerai de mériter la confiance que je sollicite. 1869-1203

F. Chapaley, boucher.

PIANOS *Location. — Echange Vente.* — **Accordage.** Magasin de musique et instrum. en tous genres

---

INSTITUTION GRANDINGER

NEUVEVILLE

Fondée en 1864

Spécialité : Etude *rapide* de l'allemand, de l'anglais et de toutes les branches commerciales. — Position idéale au bord du lac de Bienne. — *Soins excellents.* — Prix modérés. — Plus de 1,500 élèves ont suivi notre système. 1555 **La Direction.**

Malgré la hausse

Anthracites excellents de 5 fr à 5 fr. 70 les 100 k. selon provenance. **Bois** coupé à la machine **garanti sec. Fagots** de toute espèce. **Coke cassé** de Paris. **Chatillens flambantes** de Moustier (Belgique), houille sans fumée pour potager, seul vendeur à Fribourg. **Houilles** de **flamme** et de **forge** extra. **Briquettes** Donatus reconnues la meilleure Marque. **Tourbe malaxée.** *TÉLÉPHONE.* 1841

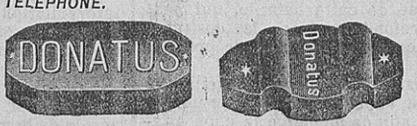

L. BESSON, au Criblet, Fribourg.

Au magasin **Fçois GUIDI** à Fribourg

121, Derrière Saint-Nicolas, 121

Cartes à jouer et Craie de table

Liqueurs : Bon cognac ouvert, le litre **1 fr. 30,** la bouteille **1 fr.**

Spécialités en { Cafés fins et ordinaires / Huile extra : à brûler et pour salades

Laine Hercule (seul dépôt) — Laine Soie de Japon (seule dépôt)
Laine Australienne » — Laine normale du Dr Jæger »

Cotons à tisser et à tricoter

Ritte de chanvre gris extra d'Alsace

Carbolineum (pour la conservation du bois)

Dépôts { **Filature de laine du pays** / **Filature de chanvre et de lin.** 1838

Station du tramvay „ La Poste " **Téléphone**

Louise FRIEDINGER, couturière

331, *Boulevard des Bains,* **331**

DEMANDE DES APPRENTIES

MOTEURS

à pétrole rectifié et à gaz (Syst. Benz.)

3,500 *applications à ce jour dans tous les pays*

Simplicité
Solidité
Economie
Fonctionnement sûr
Pas de nettoyage
Pas d'odeur
Longues garanties

Moteur à pétrole le plus parfait pour toutes applications industrielles et agricoles. Jusqu'à 7 chev. livraison immédiate

TURBINES — MACHINES A VAPEUR fixes et locomobiles

MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS

Prospectus et devis gratis

VEVEY